

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

---

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jacky RAGUIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. RAGUIN J., HOMEHR C., ADLOFF G., GUERINOT G., GUYOT G., GIBOUT M., BERTHELOT C., FOURIER J-P., LEVAIN L., LEBLANC P., DESIREE V., HUGUIER C., DAOUZE C., KOHLER S.

Absents représentés : M. LORIN Lucien ayant donné pouvoir à M. ADLOFF Gérard  
M. RENARD Olivier ayant donné pouvoir à Mme DESIREE Valérie

Absente excusée : Mme SCHEPENS J.

Absents : M. AUBRON C., Mme TISSUT M-E.

Secrétaire de séance : M. GUYOT Francis

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2017 établis par le comptable public de la collectivité pour :

- la Commune,
- la zone d'activités de Cupigny (compte de gestion de clôture suite à dissolution du budget annexe)

### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le compte administratif 2017 se décomposant comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	2 735 075,09 €	}	Excédent de l'exercice
- Recettes de fonctionnement :	3 510 976,29 €		
- Excédent de fonctionnement :	775 901,20 €		
- Transfert ou intégration de résultats : par opération d'ordre non budgétaire	38 491,07 €		
- Dépenses d'investissement :	734 655,72 €	}	2 074 769,88 €
- Recettes d'investissement :	2 005 614,13 €		
- Excédent d'investissement :	1 270 958,41 €		
- Transfert ou intégration de résultats : par opération d'ordre non budgétaire	- 10 580,80 €		

## **ZONE D'ACTIVITES DE CUIPIGNY - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le compte administratif de la zone d'activités de Cupigny s'élevant pour l'exercice 2017 à :

- Dépenses de fonctionnement :	4 358,67 €	}	Déficit de l'exercice :
- Recettes de fonctionnement :	0,00 €		
- Déficit de fonctionnement :	4 358,67 €		
- Dépenses d'investissement :	0,00 €	}	4 358,67 €
- Recettes d'investissement :	0,00 €		
- Déficit d'investissement :	0,00 €		

## **EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR DESSERVIR LA MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de procéder à une extension du réseau d'eau potable, afin d'alimenter la future maison médicale.

Le coût de cette extension est de 4 829 € HT, soit 5 794,80 € TTC. Monsieur le Maire précise que ces travaux ont été réalisés par le S.D.D.E.A. Afin de s'acquitter du paiement de ces travaux, la commune devra procéder au versement d'un fonds de concours au S.D.D.E.A., qui sera imputable en section d'investissement du budget communal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que les fonds de concours doivent être amortis, d'après la nomenclature budgétaire et comptable M14. Il propose une durée d'amortissement de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- S'ENGAGE à verser un fonds de concours au S.D.D.E.A., correspondant au coût total des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour la desserte de la maison médicale, et à inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- DECIDE que ce fonds de concours sera amorti sur une durée de 15 ans

## **RENTREE 2018/2019 : NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES**

Madame HOMEHR rappelle au Conseil Municipal que, lors de la précédente séance, il avait été décidé de revenir à une semaine scolaire de 4 jours.

Aujourd'hui, les services de l'Inspection Académique demandent à la commune de se prononcer sur les horaires qui seront mis en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame HOMEHR indique que la Commission des rythmes scolaires, qui regroupe des représentants des enseignants, des parents d'élèves et des agents communaux, s'est réunie afin d'émettre un avis sur ce dossier. La commission s'est prononcée en faveur des horaires suivants : 8h45 – 12h00 / 14h00 – 16h45.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal, entre les horaires proposés par la Commission, et les horaires suivants : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'un de ces horaires. Le vote se fait à bulletins secrets.

Les résultats sont les suivants :

Horaire « 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 » : 11 voix

Horaire « 8h45 – 12h00 / 14h00 – 16h45 » : 5 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de mettre en place les horaires suivants « 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 » pour la prochaine rentrée scolaire

### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier qui lui a été adressé par Madame Lorin, suite à la réunion du collectif anti-compteur Linky.

Le Conseil Municipal, après discussion, est d'accord pour ne pas prendre de délibération afin d'interdire les compteurs Linky.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Troyes Champagne Métropole a relancé le marché pour la collecte des déchets. Les jours de collecte sont susceptibles de changer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Les taux, par contre, demeureront inchangés.

Monsieur le Maire fait part de remontées de nappes phréatiques importantes, suite aux inondations.

Madame Gibout indique qu'un arbre a été déraciné, dans le lotissement situé chemin d'Onjon.

Madame DESIREE évoque les trous dans la chaussée, route de Cupigny. Monsieur le Maire précise qu'ils seront rebouchés dès que le temps le permettra.

Monsieur FOURIER fait part au Conseil Municipal qu'un habitant de la commune se plaint des nuisances sonores liées aux agrès situés derrière la salle des fêtes.

Madame KOHLER demande que des balises solaires soient installées autour de Charles de Gaulle. Elle indique, également, que du sable ravine du chemin rue des Roses. Des travaux seront réalisés prochainement pour régler ce problème.

Monsieur LEVAIN demande qu'on élague les arbres situés le long de sa propriété.

Madame HOMEHR répond que cela sera fait prochainement.

Madame BERTHELOT demande que les haies de l'Espace Charles de Gaulle soient taillées.